

SEANCE DU  
28 JANVIER 2026

**Nombre de conseillers en exercice :**

71

**Nombre de conseillers présents :**

52

**Date de convocation :**

22 janvier 2026

**Date d'affichage :**

30 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Marie-Claude JARROT  
M. Didier LAUBERAT  
Mme Monique LODDO  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Alexandra MEUNIER  
M. Jean PISELLOUP  
M. Laurent SELVEZ  
M. Khalid OTMANI  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Denis CHRISTOPHE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.273-10 et L.273-5 du Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2019-10-24-012 en date du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-12-30-003 en date du 30 décembre 2020 portant modification des statuts de la CUCM ;

Vu la démission de Monsieur Lionel DUPARAY de son mandat de conseiller municipal en date du 13 décembre 2025,

Vu la composition du conseil communautaire,

Le rapporteur expose :

« A la suite de sa nomination en tant que député, Monsieur Lionel DUPARAY a démissionné le 13 décembre dernier de ses fonctions de conseiller municipal. En application de l'article L.273-5 du Code électoral, nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal. Monsieur Lionel DUPARAY ne peut donc pas conserver son siège de conseillère communautaire.

La CUCM est tenue de procéder au remplacement de Monsieur Lionel DUPARAY.

Les dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral indiquent qu'au sein des communes de plus de 1000 habitants, quand un siège de conseiller communautaire devient vacant il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

En application des dispositions précitées, Monsieur Khalid OTMANI devient conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Lionel DUPARAY.

Il est ainsi proposé de prendre acte de la désignation de Monsieur Khalid OTMANI en tant que conseiller communautaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De prendre acte de la désignation de Monsieur Khalid OTMANI en tant que conseiller communautaire.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

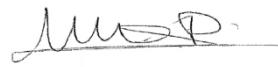
LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,  
Denis CHRISTOPHE

